REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER
CANTON DE LA-MOTTE -DU-CAIRE

COMMUNE DE CLAMENSANE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit et le douze avril à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de CLAMENSANE régulièrement convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur René FERRENQ, Maire de CLAMENSANE. La séance a été publique.
Présents : René FERRENQ, Sylvain GOSIOSO, Christelle AUBRY, Christian BRUNET, Caroline CAVEGLIA-SCALE , Amélie ROBERT, Thierry PAGNIER, Thierry MAILLARDET, Christine BANCKAERT, Valérie LOMBARD, Fabien HURTAUX.
Absents excusés : Valérie LOMBARD qui a donné pouvoir à Christelle AUBRY
Absents:
Secrétaire de séance : Fabien HURTAUX
Nombre de procurations : 1
Nombre de voix : 11

Monsieur le Président a ouvert la séance à dix huit heures trente, procédé à l'appel des présents, vérifié le quorum, puis appelé les questions suivantes à l'ordre du jour :

DELIBERATION N° 2018-02-1

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2018

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 qui leur a été communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 15 mars 2018.

DELIBERATION N° 2018-02-2

CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le fait que la commune est soumise à l'arrêté préfectoral n°2013-1473 portant obligation de débrousaillement afin de protéger les habitations.

La commune a connu l'an dernier plusieurs feux d'écobuage mal maîtrisés qui se sont approchés dangereusement de certaines habitations et qui ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de montrer l'exemple aux propriétaires privés et de faire débroussailler les terrains communaux autour du village.

Trois devis ont été réalisés. Ils sont présentés à l'assemblée.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **RETIENT** l'offre n°005/18-0592/MA de l'entreprise spécialisée, SERPE au prix de 950 € H.T. (1 140€ T.T.C.).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

DELIBERATION N° 2018-02-3

TRAVAUX MAINTENANCE ONF

Comme chaque année, l'ONF propose un programme d'actions sur les forêts communales.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts, comprenant :

- des travaux de maintenance pour un montant de 1 350 € H.T.
- des travaux d'entretien des peintures de périmètre pour un montant de 1 725 € H.T.
- des travaux d'infrastructure (création de piste) pour un montant de 9 660 € H.T.

Puis il demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'opération des travaux d'entretien des peintures de périmètre au prix de 1 725 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

DELIBERATION N° 2018-02-4

CHOIX CONTRAT ASSURANCE

Monsieur le premier Adjoint présente à l'assemblée les offres qu'il a demandé à différents assureurs et qui sont récapitulées ci-dessous.

	AXA	Groupama	Groupama proposition 2	Gan	Gan proposition 2	AVIVA	MAIF
	cotisation annuelle						
Multirisques commune	1 721,71	2 485,57	2 285,26	3 379,98	2 400,00	2 824,00	
Protection juridique	1 198,47		200,32			125,00	2483,04
Tracteur	259,62	129,43	123,26			98,00	68,48
mini pelle	304,71	286,58	162,80	335,47	335,47	401,00	68,48
TOTAL	**3 484,51**	**2 901,58**	**2 771,64**	**3 715,45**	**2 735,47**	**3 448,00**	**2 620,00**

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de la MAIF au prix de 2 620,00 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

DELIBERATION N° 2018-02-5

DEMANDE DE RÉGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu de m. & mme BOITEUX, une proposition d'achat du domaine public entre deux parcelles leur appartenant (entre B975 et B425) le long du torrent des Graves, pour les futurs acheteurs de leur propriété.

Le domaine public étant inaliénable et imprescriptible, la rétrocession en l'état n'est pas possible et il convient de procéder préalablement à son déclassement. Le recours à une enquête publique est nécessaire d'autant que cela pourrait avoir une influence sur la desserte des parcelles voisines même si elles n'en font pas usage actuellement. L'intervention d'un géomètre est nécessaire pour établir avec certitude le classement de la voie communale en question et établir un bornage pour l'enquête publique.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de céder du domaine public entre deux parcelles leur appartenant (entre B975 et B425) le long du torrent des Graves ;

- **DEMANDE** à M. et Mme BOITEUX de faire établir à leurs frais, ou à ceux des futurs propriétaires, par un géomètre, les documents d'arpentage et le bornage nécessaires à l'enquête publique ;

- **ATTEND** de prendre connaissance des documents du géomètre pour se prononcer et fixer le prix d'acquisition ;

- **PRÉCISE** que tous les frais d'actes (géomètre, notaire) afférents à cette opération seront à la charge des demandeurs.

DELIBERATION N° 2018-02-6

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CCAS

Sous la présidence de Monsieur Sylvain GOSIOSO, premier adjoint, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (10 voix)**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017 du C.C.A.S. dissous le 1er février 2018 :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
CCAS CA 2017	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15,24		4 544,37		
Part affectée Invest						
Opérations de l'exercice			1 344,68	1 943,50	1 344,68	1 344,68
Résultats de l'exercice 2017	**0,00**		**598,82**		**598,82**	
RESULTATS DE CLOTURE	**15,24**		**5 143,19**		**5 158,43**	

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-02-7

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 du C.C.A.S. dissous le 1er février 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2018-02-8

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du C.C.A.S. dissous le 1er février 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente :

- un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de..... 5 143,19 € ;
- un résultat de clôture d'investissement excédentaire de ..... 15,24 € ;

- DÉCIDE, à l'unanimité, d'**AFFECTER** le résultat du CCAS **au budget général M14** comme décrit à la délibération Affectation du résultat 2017 M14 Service général.

DELIBERATION N° 2018-02-9

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 M40 SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Monsieur Sylvain GOSIOSO, premier adjoint, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (10 voix)**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
M40 CA 2017	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 835,00		7 868,53		10 703,53	
Part affectée Invest						
Opérations de l'exercice	46 033,65	30 634,93	41 283,00	41 342,53	-15 339,19	
Résultats de l'exercice 2017	**-15 398,72**		**59,53**		**-15 339,19**	
RESULTATS DE CLOTURE	**-18 233,72**		**-7 809,00**		**-26 042,72**	

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-02-10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 M40 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2018-02-11

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 M40 SERVICE DES EAUX

Clamensane	
	M40
Résultat de la section de fonctionnement	
résultat de l'exercice n-1	59,53
résultat reporté de l'exercice antérieur n-2	-7 868,53
résultat de clôture à affecter	**-7 809,00**
Besoin de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement N-1	-15 398,72
résultat reporté de l'exercice antérieur n-2	-2 835,00
Résultat d'Invest cumulé : RI	**-18 233,72**
RAR en dépenses	4 000,00
RAR en recettes	0,00
Solde des RAR d'investissement N-1	**-4 000,00**
Besoin de financement (ou **Excédent** qd +)	**-22 233,72**
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement -1068	
Dotation complémentaire en réserves -1068	
Excédent/Déficit reporté en section de fonctionnement 002	-7 809,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente :

- un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de..... 7 809,00 € ;
- un résultat de clôture d'investissement déficitaire de ..... 18 233,72 € ;

- **DÉCIDE, à l'unanimité,** d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

7 809 € au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

DELIBERATION N° 2018-02-12

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 M14 SERVICE GÉNÉRAL

Sous la présidence de Monsieur Sylvain GOSIOSO, premier adjoint, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (10 voix)**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017 :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
M14 CA 2017	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent.	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	40 792,88			193 171,14		152 378,26
Part affectée Invest			40 792,88		40 792,88	
Opérations de l'exercice	23 371,32	60 779,50	140 408,78	196 281,91		93 281,31
Résultats de l'exercice 2017	**37 408,18**		**55 873,13**		**93 281,31**	
RESULTATS DE CLOTURE	**-3 384,70**		**208 251,39**		**204 866,69**	

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-02-13

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 M14 SERVICE GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2018-02-14

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 M14 SERVICE GÉNÉRAL

Clamensane	
	M14
Résultat de la section de fonctionnement	
résultat de l'exercice n-1	55 873,13
résultat reporté de l'exercice antérieur n-2	152 378,26
résultat reporté section Fonctionnement CCAS	*5 143,19*
résultat de clôture à affecter	**213 394,58**
Besoin de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement N-1	37 408,18
résultat reporté de l'exercice antérieur n-2	-40 792,88
résultat reporté section Investissement CCAS	*15,24*
Résultat d'Invest cumulé : RI	**-3 369,46**
RAR en dépenses	6 050,00
RAR en recettes	15 000,00
Solde des RAR d'investissement N-1	**8 950,00**
Besoin de financement (ou **Excédent** qd +)	**5 580,54**
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement -1068	
Dotation complémentaire en réserves -1068	
Excédent/Déficit reporté en section de fonctionnement 002	213 394,58

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, prenant en compte les résultats du C.C.A.S. dissous le 1er février 2018, constatant que le compte administratif présente :

- un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de..... 213 394,58 € ;
- un résultat de clôture d'investissement déficitaire de ..... 3 369,42 € ;

DÉCIDE, à l'unanimité, d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

- 213 394,58 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

DELIBERATION N° 2018-02-15

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition (n° 1259 MI) afin de délibérer sur les taux à appliquer en 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DÉCIDE, à l'unanimité,** de ne pas modifier les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
3,14 %	5,92 %	59,73 %

DELIBERATION N° 2018-02-16

CONSTITUTION PROVISION POUR RISQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau système de provision applicable depuis le 1er janvier 2006 suppose que chaque collectivité évalue son risque financier encouru et notamment dans le cas de figure lié à un contentieux contre la commune.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune connaît un contentieux.
Compte-tenu de la procédure en cours et dans l'incertitude de l'issue de cette dernière, M. le Maire propose la constitution d'une provision pour risque de 10 000€ (dix mille euros).

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés au moment du vote,
- **DÉCIDE** la constitution d'une provision pour risque de 10 000 €,
- **INSCRIT** cette somme au budget prévisionnel 2018 à l'article 6875.

DELIBERATION N° 2018-02-17

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 M40 SERVICE DES EAUX

Monsieur le Premier Adjoint présente le budget prévisionnel du service de l'Eau.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Le budget primitif 2018 M40 du service des eaux est voté **à l'unanimité** pour :

BP M40 - 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	120 232 €	120 232 €
Investissement	259 614 €	259 614 €

DELIBERATION N° 2018-02-18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 M14 SERVICE GÉNÉRAL

Monsieur le Premier Adjoint présente le budget général.
Il est à noter la création d'une ligne "Secours" cpt 6713 en compensation de la dissolution du CCAS, correspondant au résultat de fonctionnement du CCAS.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en débattre.

Le budget primitif 2018 M14 du service général est voté **à l'unanimité** pour :

BP M14 - 2018	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	391 568 €	391 568 €
Investissement	187 687 €	187 687 €

QUESTIONS DIVERSES

Christelle AUBRY a une remarque à faire de la part de Valérie LOMBARD :
Lors d'une précédente réunion, il a été question parmi les conseilllers, de positionner le colombarium à l'extérieur du cimetière. Cette solution n'est pas comprise par la population.
M. le Maire répond que, de toute façon, cette solution n'est plus possible financièrement : en effet, nous avons eu la mauvaise surprise la semaine dernière de voir supprimer des dotations de l'Etat pour la commune la dotation de solidarité rurale Cible qui représente 11 000€, soit plus de 17% de l'ensemble des dotations.
Donc il reste à définir un site à l'intérieur du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 22 minutes.

Vu par nous, maire de la commune de CLAMENSANE, pour être affiché le 17 avril 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du CGCT.

Le secrétaire de séance,
Fabien HURTAUX

Le Maire,
René FERRENQ

MAIRIE 04250 CLAMENSANE